

mesure législative viennent de milieux beaucoup plus favorables du point de vue financier ou social. A cause de leur formation familiale, ils sont mieux en mesure, psychologiquement parlant, de s'endetter en obtenant un prêt.

Je crois que l'envers de la situation est clair également. La plupart des étudiants qui viennent de familles ouvrières ne semblent pas prêts psychologiquement à assumer pareille dette, même s'ils ont l'avantage d'obtenir un prêt. Nombre d'entre eux hésitent à communiquer avec le service administratif de l'université sachant que, aussi bonne que soit la cause, ils vont assumer une dette qu'il leur faudra peut-être de nombreuses années à acquitter après leur sortie de l'université. Il est très significatif que très peu de jeunes filles, compte tenu de la proportion de la population étudiante qu'elles représentent, ont assumé cette obligation. Je me permets de reprendre les mots du mémoire de l'Union canadienne des étudiants. Il semble que ces jeunes filles ne veulent pas assumer des obligations qui se révéleront peut-être une dot négative. J'ose espérer qu'un jour tous les députés accepteront de financer des études universitaires, et même la formation technique et professionnelle, d'une façon qui éliminerait les frais de scolarité. Je ne dis pas qu'on devrait subventionner la petite partie de la population qui a le talent ou l'initiative nécessaire pour fréquenter l'université. J'espère que dans tout le domaine de la formation technique et professionnelle, de même que dans celui des études universitaires, nous nous acheminerons graduellement vers l'abolition des frais de scolarité. Je dis «graduellement», car il me semble très important qu'on ne touche pas immédiatement aux ressources déjà engagées au chapitre d'autres programmes d'une extrême importance sociale. Je songe à l'assurance frais médicaux, au régime de pensions et à nos engagements au titre de la rénovation urbaine. J'admets que c'est la raison pour laquelle le ministre des Finances (M. Sharp) ne peut aller plus vite dans ce domaine. Il doit tenir compte des obligations considérables que nous avons assumées dans le domaine de la sécurité sociale envers les personnes âgées, les malades, les pensionnés et ainsi de suite, de sorte que nous ne pouvons songer à abolir immédiatement les frais de scolarité. Progressivement, nous devrions chercher à éliminer les frais de scolarité à tous les niveaux de tous les genres d'enseignement, et il faudrait y arriver sans que le reste de la population soit tenu de verser des subsides directement pour les étudiants.

L'Union canadienne des étudiants a fait une proposition qui m'intéresse vivement et je suis persuadé que les députés voudraient l'étudier. Cette proposition vise à convertir les prêts à un moment donné en fonds de bourses d'étude. Autrement dit, si un étudiant ayant emprunté \$1,000 par année, soit le maximum qu'il peut emprunter, termine l'année académique avec succès, il aurait droit d'être automatiquement exonéré de sa dette. De fait, cette bourse non remboursable serait rétroactive s'il prouve, par ses succès scolaires, qu'il a utilisé le prêt à bon escient.

Je le répète, nous devons aborder ce sujet en tenant compte des engagements que le pays a pris dans d'autres domaines et de nos ressources limitées. Je tiens à féliciter le ministre d'avoir élargi les dispositions de la présente mesure, et nous nous attendons, un de ces jours, à l'élargissement de la portée de cette mesure. Comme je l'ai dit tantôt, en réponse à une question qu'on m'a posée, ces propos ne sont aucunement une critique, ni un manque de solidarité à l'égard de mes collègues, mais ils visent uniquement l'amélioration de cette mesure législative très libérale.

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, je dois convenir avec le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qu'il est assez inusité pour un membre du cabinet de prendre part au débat à cette étape-ci. Je suppose que le ministre a des responsabilités, à titre de député de Saint-Laurent-Saint-Georges, envers les nombreux étudiants de l'Université Sir George Williams. J'ai eu l'impression, cependant, qu'il s'agissait du discours d'un aspirant à la direction de son parti.

J'aimerais faire quelques commentaires, dont certains s'inspirent des remarques du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Le nombre d'étudiants dans nos universités semble le préoccuper. Ces prêts ne sont-ils pas également disponibles aux étudiants de nos diverses écoles techniques ainsi qu'aux collègues régionaux qui se créent aujourd'hui? Ils ne sont pas limités aux seuls étudiants universitaires. Je ne suis pas d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest lorsqu'il prétend que les universités sont bondées de gens qui ne devraient pas s'y trouver, qui ne sont pas suffisamment doués intellectuellement pour faire des études universitaires. J'ai l'impression que depuis quelques années les universités haussent leurs normes d'entrée. Je sais que c'est le cas dans ma propre province, où l'on ne peut s'inscrire aussi facilement que dans le passé. Heureusement que je n'ai pas à me présenter de nouveau, car peut-être ne répondrais-je pas à toutes les exigences.